

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER  
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

## SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA15 20 0068

### 1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 janvier 2015, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 2 février 2015 un second projet de résolution, portant le numéro CA15 20 0068 et ce, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement* (LAS-0041).

L'objectif de cette résolution est d'autoriser l'aménagement d'un terrain de stationnement de neuf (9) cases plutôt que les dix-sept (17) requises pour l'occupation à certains fins commerciales de l'immeuble situé au 99, avenue Lafleur, et ce, malgré l'article 6.2.5.1 du règlement de zonage no 2098.

Ce second projet de résolution contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée ainsi que des zones contiguës afin que la résolution soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi une demande relative à cette disposition peut provenir de la zone concernée **C07-43** ainsi que des zones contiguës H07-36 et H07-42.

Une telle demande vise à ce que ce projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce projet.

### 2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution CA15 20 0068 et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, au plus tard le 20 février 2015 à 12 h ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### 3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

### 4. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

### 5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le projet de résolution et l'illustration de la zone concernée et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, durant les heures de bureau.

ATO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN  
APPLICATION FOR THE APPROVAL BY REFERENDUM

## SECOND DRAFT RESOLUTION NUMBER CA15 20 0068

### 1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on January 14, 2015, the Council has adopted at its meeting held on February 2, 2015 a second draft resolution bearing number CA15 20 0068 in conformity with the provisions of the *Bylaw concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable* (LAS-0041).

The purpose of this particular project is to authorize the installation of a parking lot of nine (9) parking spaces instead of seventeen (17) as required for the purpose of certain commercial uses of the building situated at 99, avenue Lafleur, and this, in spite of article 6.2.5.1 of the Zoning Bylaw 2098.

This second draft contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a resolution that contains them be submitted for their approval in conformity with *The Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities*.

An application relative to these dispositions may originate from concerned zone **C07-43** and from contiguous zones H07-36 and H07-42.

Such an application intends that the resolution containing these provisions be submitted for the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted, with regard to the provision.

### 2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

To be valid, an application must:

- indicate the number of the resolution CA15 20 0068 and the zone from which it is submitted;
- be received at the office of the Secrétaire d'arrondissement no later than February 20, 2015 at noon;
- be signed by at least 12 interested persons from the zone from which the application is submitted, or at least the majority of them if the number of interested persons in the zone does not exceed 21.

### 3. INTERESTED PERSONS

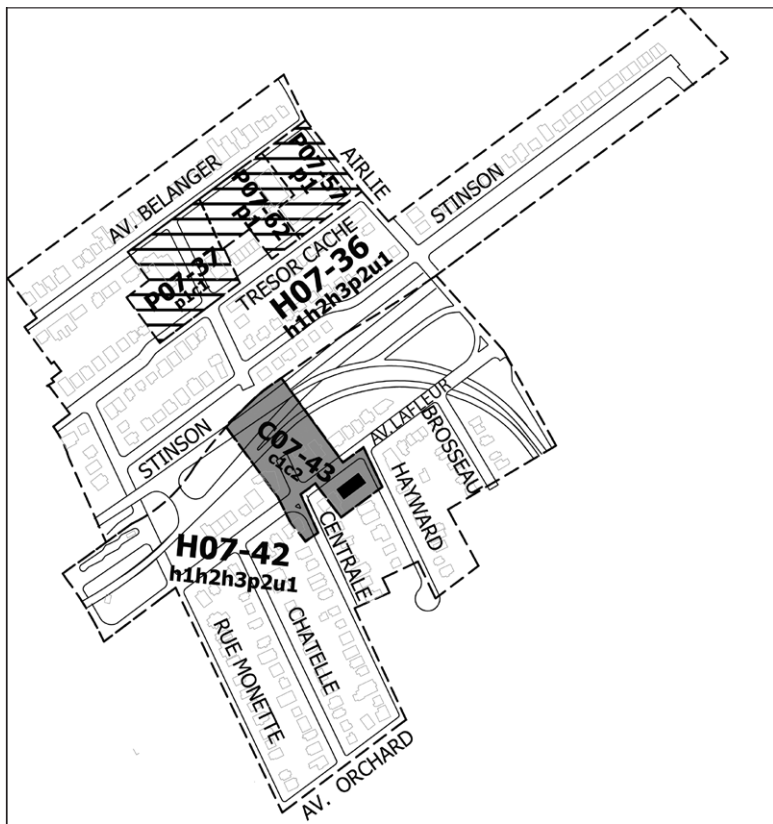
Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

### 4. ABSENCE OF APPLICATIONS

All provisions of the second draft that are not subject to any valid application can be included in a resolution that will not require approval by eligible voters.

### 5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

The draft resolution may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.



LaSalle  
**Montréal**  
Direction de l'aménagement urbain  
et des services aux entreprises

PP-10  
Projet particulier de construction,  
de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)  
SITUATION PROPOSÉE  
■ EMPLACEMENT CONCERNÉ (99, av. Lafleur)  
■ ZONE CONCERNÉE : C07-43  
□ ZONES CONTIGUËS  
▨ ZONES EXCLUES



DÉCEMBRE 2014

DONNÉ À LASALLE, ce 12 février 2015.

Hellen Dionne  
Secrétaire d'arrondissement

GIVEN AT LASALLE, this February 12, 2015.

Hellen Dionne  
Secrétaire d'arrondissement